

L'ECHO BERNACAIS



JUILLET 2022

SECRETARIAT OUVERT LE :
MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00
MERCREDI : 8H30 – 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : <https://bernac-debat.fr>
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chères Bernacaises et Chers Bernacais,

C'est avec beaucoup d'émotion et une immense tristesse que nous ouvrons cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Le deux juin dernier, Nicolas TRESSENS, notre collègue et ami, était enlevé à l'affection des siens et à notre estime. Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches.

Nicolas était un homme engagé au service des autres, dans sa vie professionnelle en tant que sapeur-pompier professionnel, mais également dans notre communauté villageoise où il avait rejoint l'équipe municipale en 2020 et à l'école où il était représentant des parents d'élèves et membre du SIVOS.

En tant que membre du Conseil municipal, il était force de propositions. Nous apprécions ses remarques toujours pertinentes et son humour qui permettait de relativiser certaines situations.

Pour tout cela, nous lui resterons reconnaissants et, malgré le grand vide laissé par son départ, nous ne l'oublierons pas.

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

Finances/budget

1. Vote du Budget 2022

Le 1er avril 2022, le Conseil Municipal a adopté le budget 2022 de la Commune.

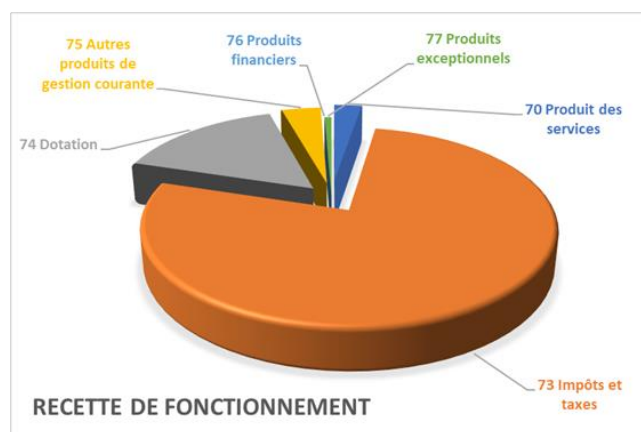
Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers et redevances...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2022 représentent 363 840 €, auxquelles il convient d'ajouter 380 713.45€ de report d'excédent ; soit un montant total de 744 553.45 €.

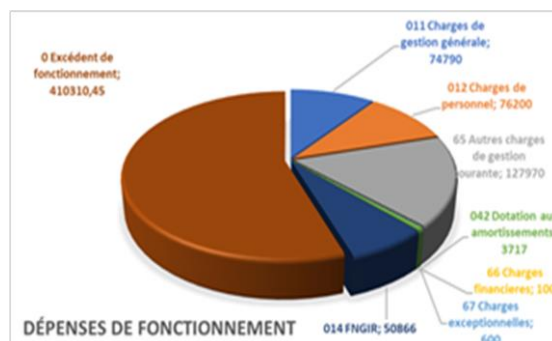
70	Produit des services	9460
73	Impôts et taxes	277879
74	Dotation	57104
	Autres produits de gestion courante	
75	Autres produits de gestion courante	13380
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	2300



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures (une forte hausse sur les dépenses d'électricité et de gaz est prévue), les prestations de services effectuées, les subventions versées à diverses associations, les salaires et indemnités et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 331 473 €.

011	Charges de gestion générale	74790
012	Charges de personnel	76200
65	Autres charges de gestion courante	127970
66	Charges financières	100
67	Charges exceptionnelles	600
042	Dotation aux amortissements	3717
014	FNGIR	50866
0	Excédent de fonctionnement	410310,45



Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir à un emprunt nouveau.

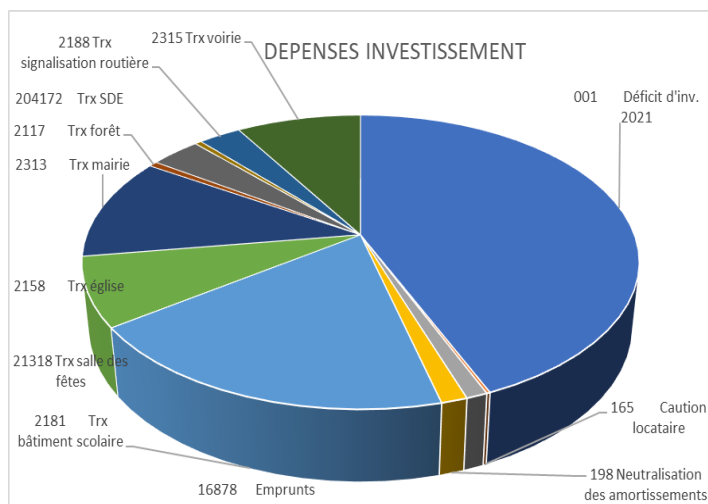
Investissement.

Le budget d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

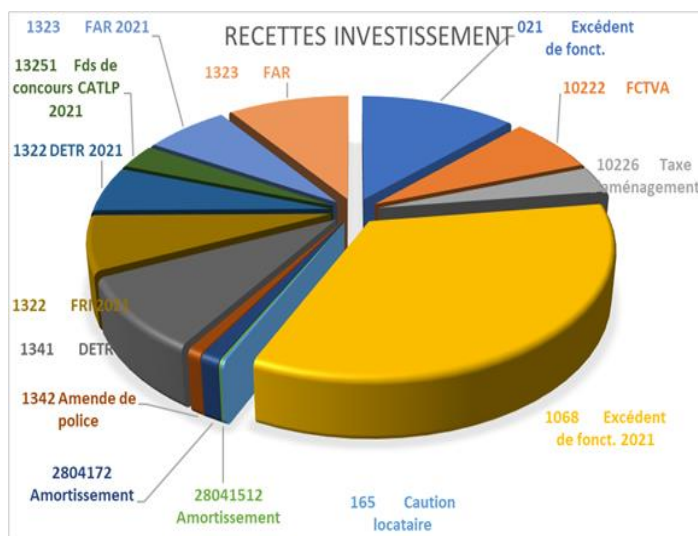
001	Déficit d'inv. 2021	126416,70
165	Caution locataire	500,00
16878	Emprunts	3050,00
198	Neutralisation des amortissements	3717,00
2181	Trx bâtiment scolaire	55000,00
204172	Trx SDE	22000,00
2313	Trx mairie	32820,00
2117	Trx forêt	1700,00
21318	Trx salle des fêtes	10000,00
2158	Trx église	1320,00
2188	Trx signalisation routière	8500,00
2315	Trx voirie	25000,00
204172	Pont de la Bouey	9000,00



- en recettes

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création du city stade, à la réfection du réseau d'éclairage public, etc.).

021	Excédent de fonct.	37080,00
10222	FCTVA	21090,00
10226	Taxe d'aménagement	10000,00
1068	Excédent de fonct. 2021	101561,70
165	Caution locataire	500,00
28041512	Amortissement	381,00
2804172	Amortissement	3336,00
1342	Amende de police	2500,00
1341	DETR	27000,00
1322	FRI 2021	20295,00
1322	DETR 2021	17000,00
13251	Fds de concours CATLP 2021	9280,00
1323	FAR 2021	20000,00
1323	FAR	29000,00



Deux grandes priorités ont présidé à l'élaboration du budget 2022 :

1) Equiper et sécuriser la Commune

- Opérations sur les bâtiments :

- Réfection de la cuisine de l'école : des travaux de réfection complète et de mise aux normes de la cuisine de l'école seront réalisés durant l'été afin d'offrir aux élèves et au personnel assurant le service de restauration un équipement performant.



- Réparation de radiants à l'église.

- Opérations de voirie :

- Réalisation d'un plateau traversant surélevé sur la RD 516 afin de sécuriser la sortie du lotissement du Lhéris.
- Réfection du revêtement de chaussée
 1. Impasse le long de la salle des fêtes
 2. Traverse de Mésseguères
 3. Carrefour RD 119 – RD 508
- Réfection des peintures routières et ajout de panneaux de signalisation

Une bande de circulation piétonne sera matérialisée rue Occitane afin de sécuriser le cheminement piéton, notamment pour les élèves se rendant à l'arrêt de bus de la gare ou en revenant.



- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public

- 2^{ème} tranche des travaux de régulation des débordements de la Bouey.

Afin de limiter les risques d'inondation liés aux débordements de la Bouey lors d'épisodes de fortes précipitations, un programme de travaux a été lancé suite à une étude de préconisations. Une première tranche de travaux, réalisée en 2021, a permis de reprofiler et de recalibrer le ruisseau dans sa partie aval. Une seconde intervention va porter sur l'élargissement du pont ; ce qui permettra d'accroître les capacités d'écoulement du ruisseau. Ces travaux seront réalisés et financés par le Département des Hautes-Pyrénées, propriétaire de l'ouvrage. Ils devraient débuter le 25 juillet pour une durée de 3 semaines. Ils nécessiteront de couper la route durant cette période ; route qui sera alors déviée via Allier.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée aux usagers de la route et aux riverains que nous remercions pour leur compréhension.

2) Conserver un cadre de vie agréable

- Travaux de réfection des peintures du fronton et du mur intérieur de la salle des fêtes. Les travaux seront réalisés durant l'été.
- Fleurissement du village.
- Etudes de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécom (travaux prévus pour 2023).
- Travaux sylvicoles.
- Travaux de patrimoine : rénovation de l'Atlas cadastral.



Solidarité avec l'Ukraine

Face à la situation de guerre qui frappe l'Ukraine et sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la Commune de Bernac-Debat tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et souhaite ainsi prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place.

Aussi, le Conseil Municipal a voté un don exceptionnel de 500 € afin de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine.

2 – Fiscalité : maintien de taux

Lors du vote du budget, le Conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages. Comme pour 2021, **aucune hausse des taux communaux n'a été envisagée**. Il a été proposé de maintenir les taux appliqués en 2021 et en 2020.

Rappel

Depuis 2021, le pouvoir de taux ne s'applique plus qu'à la taxe foncière (sur les propriétés bâties et non bâties) suite à la réforme ayant supprimé la taxe d'habitation.

Les Communes sont compensées par le transfert de la part départementale de TFPB, assortie d'un coefficient correcteur venant neutraliser les effets de la réforme.

Taux 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,73 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,98 %

Taux 2022

32,73 %

48,98 %

AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Environnement

Plantation d'une haie champêtre



Le 12 mars dernier, une opération de plantation de 120 pieds de haie champêtre a eu lieu sur l'aire de loisirs du chemin de Labarthe et le long de la Bouey.

Pour réaliser ce projet, la Commune a répondu à un appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, en partenariat avec La Maison de la Nature et de l'Environnement qui a fourni conseils de plantation, végétaux et le paillage 100% biodégradable.

Cette opération a également impliqué l'école de Bernac-Debat qui a ainsi pu mener une action de sensibilisation à l'environnement auprès des élèves.

Malgré le temps pluvieux, quelques courageux, munis de gants, bottes et pelles de jardinage, étaient à pied d'oeuvre dès 9h pour planter cornouiller mâle, saule pourpre, saule des vanniers et autres noisetiers coudriers.

En plus de l'intérêt paysager et environnemental, la plantation d'une haie champêtre constituera une barrière de protection le long de la Bouey.

Sécurité

Sécurité du quotidien

La gendarmerie communique :

« Pour tout évènement vous paraissant suspect, n'hésitez pas à appeler le 17, il y a toujours une patrouille sur le terrain, 24h/24h. Ce service a une vision globale des unités présentes sur le terrain et pourra engager immédiatement la plus proche. »

Sécurité routière

De nombreuses infractions aux règles de circulation dans le village nous ont encore été signalées . Il en va de la sécurité de tous de respecter les limitations de vitesse de circulation et les règles de priorité. Il est donc fait appel au comportement citoyen de chacun et chacune d'entre nous afin d'éviter tout accident.

Pour sa part, la municipalité poursuit ses efforts pour renforcer la signalisation routière en changeant et rajoutant des panneaux et en restaurant les peintures au sol.

DEMARCHES

Besoin d'être accompagné dans le numérique ?



Des conseillers numériques sont à votre disposition dans les espaces France services.

Le conseiller numérique peut vous aider prioritairement à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.),
- Naviguer sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web,
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,
- Envoyer, recevoir, gérer mes courriels,
- Apprendre les bases du traitement de texte. Installer et utiliser des applis utiles sur mon smartphone,
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques

L'espace France services le plus proche se trouve à Juillan. Vous pouvez joindre le conseiller numérique au 05 62 32 07 91 ou à l'adresse mail : jody.cortes@conseiller-numerique.fr, les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nouveaux habitants.

Vous venez d'élire domicile à Bernac-Debat ?
Nous vous souhaitons la bienvenue.
N'hésitez pas à venir vous présenter en Mairie lors des heures d'ouverture au public : le mardi de 14H à 18H, le mercredi De 8H30 à 12H, le vendredi de 14H à 18H.



AUTOUR DE L'ECOLE

Cette deuxième partie d'année scolaire s'est bien déroulée. L'allègement des protocoles Covid a fait du bien, même si l'équipe pédagogique et le personnel du Sivos sont restés respectueux et attentifs aux consignes sanitaires.

La Commune et le SIVOS restent mobilisés afin d'assurer la sécurité sanitaire et protéger les enfants et tout le personnel.

Les prévisions d'effectif restent stables pour la prochaine rentrée scolaire.

Le SIVOS est déjà à pied d'œuvre pour préparer la rentrée de septembre.

En attendant, bonnes vacances aux enfants, personnels et enseignants.

Centre de loisirs

La délégation de la gestion du centre de loisirs à la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées donne toute satisfaction.

Le centre de loisirs sera ouvert du vendredi 8 Juillet au vendredi 29 Juillet 2022 de 7h30 à 18h30 (fermé le 14 et 15 Juillet).

La programmation des activités, les tarifs ainsi que le dossier d'inscription sont visibles sur le site de la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées www.leolagrange-65.com (onglet centre Bernac-Debat).

Pour inscrire vos enfants, veuillez retourner le dossier d'inscription à l'adresse mail : alaealsh.bernacdebat@gmail.com ou directement à l'école de Bernac-Debat.

Renseignements au 09.60.16.72.22 ou par mail alaealsh.bernacdebat@gmail.com

Transports scolaires

L'inscription pour les transports de vos enfants dont l'établissement scolaire se situe dans une Commune de l'agglomération se fait désormais en ligne.



Focus sur l'Association des Parents d'élèves : à quoi sert-elle ?

L'association des parents d'élèves et les parents d'élèves élus ont chacun des fonctions distinctes mais complémentaires :

L'association :

Rôle:

- Etablir du lien social avec les familles
- Développer des activités extrascolaires
En faveur des enfants
- Organiser des manifestations en coopération avec l'école
- Permettre le financement de différents projets Scolaires

Instance

L'association est composée d'adhérents, membres actifs qui élisent un bureau.

Contact

Mail : parents.rpibernacdebat@gmail.com

Boîte aux lettres de l'association à l'école.

L'association organise de nombreuses manifestations et évènements tout au long de l'année destinés à recueillir des fonds afin d'organiser des temps festifs (spectacle de Noël, carnaval, Festi'école...) ou aider au financement de sorties scolaires comme les classes découvertes et ainsi réduire la participation des familles.

Pour ce faire l'association a besoin de toutes les bonnes volontés et recherche des bénévoles pour être membre actif de l'association et/ou représentants des parents d'élèves.

Les parents élus :

Rôle :

- Représenter les parents au sein des institutions scolaires et instances publiques
- Participer au Conseil d'école
- Rôle de médiation avec l'équipe enseignante
- Informer les parents

Instance

A chaque rentrée scolaire ont lieu les élections des parents d'élèves.

Si vous souhaitez vous investir, vous pouvez transmettre vos coordonnées à l'adresse de contact mentionnée ci-dessus.

Une mention particulière cette année est attribuée à Mme Sylvie Fontorbes qui a assuré pendant de nombreuses années la présidence de l'association et qui laissera sa place à la rentrée prochaine.

ANIMATIONS

Retour des festivités de l'été

Fête nationale

A l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, la municipalité aura le plaisir de vous offrir un moment de convivialité le 13 juillet prochain à partir de 19h30 à la salle des fêtes.

Fête du village

Pour notre plus grand plaisir, cette année 2022 marquera le retour de la fête du village du 22 au 24 juillet prochains.

La commission des fêtes de Bernac Animation n'a pas ménagé sa peine pour vous concocter 3 jours de festivité qui nous permettront de nous retrouver. La crise du Covid ne nous a en effet pas permis de nous réunir souvent depuis 2020. C'est donc avec beaucoup d'impatience que nous attendons ce moment festif.

La municipalité aura le plaisir de vous accueillir le dimanche 24 juillet à partir de 12h pour son traditionnel apéritif qui fera suite au dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h45.

Nous vous attendons nombreux !

Appel à bénévoles

L'association Bernac Animation œuvre depuis de nombreuses années pour vous offrir des animations (activités sportives et de loisirs) et des moments de convivialité tout au long de l'année et appréciés du plus grand nombre.

Pour continuer à faire vivre ses activités et permettre à notre village de porter haut et fort ses couleurs, l'association a besoin de recruter de nouvelles bonnes volontés.

Si vous êtes prêts à vous investir, n'hésitez donc pas à vous rapprocher de sa présidente Mme Patricia Bernardez (06 45 15 30 60).

PLANTATION D'UNE HAIE CHAMPETRE : 12 mars 2022



CEREMONIE COMMEMORATIVE du 77^{ème} anniversaire du 8 mai 1945



Un grand merci aux portes drapeaux,
Monsieur DUCAMP et Monsieur CARRERE toujours
disponibles pour perpétuer le devoir de mémoire.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie, via le formulaire de contact du site internet ou par courrier déposé à la boîte aux lettres de la mairie.